

# SUPPLÉMENT SPÉCIAL

Bulletin de liaison du Groupe Mammalogique Breton (GMB)



Louve au parc animalier du Menez-Meur (29).

### Anticiper et accompagner le retour du Loup dans la région

Depuis des siècles et jusqu'à un passé récent, de nombreuses sources attestent de la cohabitation sans peur des bretons avec le Loup. Puis, dans les premières années du XXè siècle, du fait du défrichage des landes, mais aussi de l'usage du poison, l'espèce a disparu de Bretagne et de nombreuses autres régions.

Depuis peu, on assiste à un mouvement inverse. Parmi les raisons du retour du Loup, la déprise agricole a entraîné dès l'après-guerre un développement de la forêt, et

une augmentation des populations d'ongulés, ses proies de prédilection. Aujourd'hui, aucun élément vérifiable ne permet d'affirmer la présence de l'espèce en Bretagne. Mais, du fait de ses modes d'organisation sociale et d'occupation de l'espace alliés à sa grande mobilité, le retour du Loup dans la région est de plus en plus probable à un horizon encore indéfini. À ce jour, les observations les plus proches ont été signalées à une distance de Rennes de 200 à 300 km, en Eure et Loir et en Indre, mais aussi plus récemment

à une cinquantaine de kilomètres de la Loire-Atlantique, en Vendée.

Malgré son statut d'espèce protégée, le Loup est toujours vulnérable en France. Sa proximité avec l'homme est parfois source de conflits en raison de la prédation qu'il peut exercer sur les troupeaux. Il faut donc au plus vite mettre en place les conditions favorables à son retour.

D'après www.loup.bzh

Juillet 2021

### **Prémices**

### Le Loup entre dans le champ des responsabilités du GMB

En 2015, lors de l'Assemblée Générale, une discussion ouverte avec tous les adhérents avait pour objet la réécriture de notre projet associatif. Un paragraphe envisageait déjà l'éventualité du retour d'espèces de Mammifères sauvages disparus ou l'arrivée naturelle d'espèces en expansion spontanée.

Lire l'intégralité du projet associatif : www.gmb.bzh>nous connaître>le Groupe Mammalogique Breton



### Un maître-mot : anticiper

À la fin 2018, en raison d'une effervescence médiatique consécutive à des déclarations invérifiées, la question de ce qu'il conviendra dès lors de faire se pose dans des termes plus précis et la nécessité de définir une ligne de positions et un plan d'action s'impose. Le Conseil d'Administration se réunit alors en séminaire afin d'approfondir la réflexion à laquelle se joignent des adhérents. En ressortent la constitution d'un groupe de travail dédié au sujet lupin et une liste de tâches à mener selon les quatre axes du GMB (connaître, protéger, former, sensibiliser), les unes à court terme, certaines autres à plus grande échéance et d'autres encore au fil de l'eau.

Il s'agit d'initier une démarche visant à promouvoir les conditions de la coha-



Le séminaire de 2018

bitation entre les activités humaines et la présence de l'espèce *Canis lupus*.



Jeune loup en captivité

## Les actions réalisées en faveur du Loup

#### Les adhésions

Parmi les premières décisions actées à l'issue du séminaire de novembre 2018, le GMB choisit d'adhérer à CAP Loup, collectif d'une quarantaine d'associations qui œuvre en faveur du Loup en France et compte aussi parmi ses membres une association belge (ASBL Wolf Eyes) et le Groupe Loup Suisse.

Par la suite, au printemps 2019, nous devenons adhérents à FERUS qui est, au niveau national, l'association qui dédie toute son action à la défense des grands prédateurs présents sur le territoire national que sont le Loup gris (*Canis lupus*), l'ours brun (*Ursus arctos*) et le lynx boréal (*Lynx lynx*).



### Une première communication

En septembre 2019, le GMB exprime son opposition à la politique conduite par l'État vis-à-vis de l'évolution de la population du Loup gris en France, qui s'appuie sur le tir (une centaine d'individus en 2019).



Lire l'intégralité de l'avis : www.gmb.bzh>médiathèque>nos documents téléchargeables>avis du GMB

### Une dynamique interassociative

• Le Loup est une espèce que certaines composantes de la société refusent, usant parfois de violence. En conséquence, le souci d'efficacité commande de réunir des énergies nombreuses et de nous organiser afin d'œuvrer à son acceptation. Au début 2020, le GMB initie donc une démarche auprès de Bretagne Vivante



dans le but de constituer un groupe de travail interassociatif, le **Groupe Loup Bretagne** (voir principes fondateurs p. 4).

• Ce groupe a un rôle de stimulateur des administrations : conformément aux orientations définies lors de notre séminaire de 2018, nous devions solliciter les services de l'État afin que sa responsabilité vis-à-vis de l'espèce soit assumée. En juin 2020, nous avons donc adressé un courrier à la DREAL<sup>1</sup>, lui demandant de créer une instance d'échange et de concertation entre les différentes composantes de la société. Un second courrier est adressé à la même DREAL bretonne en janvier 2021, puis à celle des Pays-de-Loire. À ce jour, ces courriers sont restés sans réponse. Mais nous ne sommes pas

prêts à baisser les bras.

<sup>1</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



#### Formation des naturalistes

- Le Loup ayant été éradiqué quelques petites générations auparavant, la population bretonne, naturalistes compris, n'a pas une relation directe à l'espèce et a donc perdu le contact qui existait jusqu'à la fin du XIXè siècle. Il en résulte que pour assumer nos missions (Connaître Protéger Former Sensibiliser), nous avons, nous-mêmes, besoin de parfaire notre connaissance de tous les aspects de la vie du Loup et des hommes à son contact.
- Le 12 octobre 2017, Pierre Rigaux, naturaliste et grand connaisseur du Loup, est intervenu au Conseil d'Ad-

ministration du GMB pour présenter le sujet du Loup en France.

- Deux membres du GMB ont donc participé à un weekend de formation au sujet de la prédation, en août 2020 dans le Limousin, proposée par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin.
- Par ailleurs, nous prévoyons de mettre à profit les modules de formations proposés au niveau européen par ferus dans le cadre du mooc<sup>1</sup> mis en place avec Erasmus +.



La formation dans le Limousin

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Massive Open Online Course

# Principes fondant les positions du GMB et de Bretagne Vivante au regard du retour du Loup en Bretagne

A Section of the sect

Le texte suivant, publié sur le site loup.bzh, est la base des positions du Groupe Loup Bretagne qui a été créé par le GMB et Bretagne Vivante à l'automne 2020. On y trouvera donc nos principe fondamentaux.



### Le Loup bientôt de retour en Bretagne

Si, à la fin de mars 2021, aucun élément vérifiable ne permet d'affirmer la présence de l'espèce en Bretagne, le retour du Loup dans les départements bretons est de plus en plus probable à un horizon encore indéfini mais de moins en moins éloigné.

Le Loup gris (Canis lupus), qu'il soit issu de la lignée originaire d'Italie (C. 1. italicus) ou de la population germano-polonaise (C. 1. lupus), est le grand carnivore susceptible de retrouver sa place dans les écosystèmes de Bretagne. Du fait de son mode de vie en groupes territoriaux, que les individus surnuméraires quittent pour chercher où s'installer, et de sa grande mobilité, la région devrait être atteinte avant longtemps. Ce retour naturel s'opère dans les autres régions françaises à la faveur de quelques décennies de déprise agricole qui entraînent un développement spatial des surfaces de forêt et une forte augmentation des populations d'ongulés qui sont ses proies de prédilection.

Le Loup revenant en Bretagne, ce sera bel et bien au retour d'une espèce de la faune autochtone que l'on assistera. Et s'agissant d'une espèce clé des chaînes trophiques, son retour participera spontanément à la restauration de la biodiversité des milieux bretons.

# Une espèce fragile parce que mal-aimée

Protégée par les lois françaises et les règlementations européennes, le Loup est une espèce encore classée vulnérable en France. Elle se caractérise par sa grande adaptation à des milieux très variés : zones montagneuses et plaines, forêts, landes et marais lui conviennent tout aussi bien.

Historiquement mal considérée dans le contexte judéo-chrétien, le Loup est aussi une espèce dont la proximité avec l'Homme suscite des conflits, avec l'éleveur ovin particulièrement, en raison de la prédation qu'il peut exercer sur les troupeaux et qui doit être prise en compte.

### Une cohabitation à mieux gérer en France (et en Bretagne)

L'acceptation de l'espèce par les diverses composantes de la population de la région relève pour une très large part de la responsabilité de l'État. Le plan national prévoit des mesures de gestion de l'espèce.

Ce plan stipule que la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux conditionne l'octroi des indemnisations prévues.

De même, il prévoit des tirs dérogatoires qui ne devraient être effectués que dans des contextes précis, notamment lorsque la pression des attaques est forte. Mais ces tirs sont de plus en plus systématiques bien qu'ils ne soient envisagés qu'à titre dérogatoire par les réglementations. De plus, le recours à ces interventions létales fait fi des recommandations des scientifiques. Par ailleurs, ces abattages ne démontrent pas leur efficacité quant à la baisse des dommages.

# Le rôle des Associations de Protection de la Nature

#### Ne pas avaliser les tirs :

En pratique, les tirs opérés trahissent la volonté de maintenir la population lupine dans une limite numérique dangereuse pour sa pérennité et de la contenir dans un espace géographique défini arbitrairement, en dépit des données biologiques et comportementales de l'espèce. Pour ces raisons, les associations ne pourront pas cautionner les tirs des loups. La priorité doit être donnée à la mise en œuvre des moyens de protection des troupeaux, non pas à l'élimination des loups.

# Aiguillonner les instances administratives:

Sans attendre que le signalement d'un loup soit effectué et vérifié, nous recommandons aux services administratifs (Préfectures, DREAL<sup>1</sup>, DDTM<sup>2</sup> et OFB<sup>3</sup> ainsi que la Gendarmerie) en charge de l'application du plan Loup de veiller à dispenser une information complète en di-

rection du monde agricole, des chasseurs et de la population générale, afin de favoriser une approche raisonnée de la situation.

La Bretagne étant caractérisée par une large présence d'animaux d'agrément, les pouvoirs publics ont la responsabilité d'informer les propriétaires des petits élevages sur les moyens de protection. Un très petit nombre de générations plus tôt, la population rurale bretonne savait vivre avec le Loup. *Mutatis mutandis*, nous devons rétablir les conditions de cette cohabitation.

# Connaissance du terrain et suivi de l'espèce :

La connaissance de la répartition des loups reposant sur l'expertise officielle portée par les services de l'OFB, les associations signataires se proposent en tant que composantes indépendantes concourant à l'établissement de cette connaissance et à son suivi. En conséquence, elles entendent être considérées comme partenaires incontournables dans toutes les concertations et consultations conduites par les services de l'État.

### Informer la population bretonne

Enfin, le rôle de la presse étant central dans la constitution des représentations prévalant dans l'opinion publique, les associations proposent que l'information qu'elles fourniront aux médias pour diffusion soit toujours mise en forme conjointement. Les enjeux exigent que l'information dispensée soit exempte de contre-vérités et de formulations en appelant aux arrière-plans émotionnels des destinataires.

- <sup>1</sup> Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- <sup>2</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- <sup>3</sup> Office Français de la Biodiversité



### Pourquoi pensons-nous que le Loup reviendra en Bretagne?

Le Loup gris est un Carnivore sauvage. Comme pour toutes les espèces, les modalités de sa vie sociale et son mode d'occupation de l'espace sont étroitement liés. L'organisation sociale de base est la meute, c'est-à-dire un groupe familial qui comprend le couple parental, les jeunes de l'année et un petit nombre de jeunes des quelques années antérieures. Ce groupe évolue dans un domaine vital qui lui offre la ressource alimentaire nécessaire à sa survie et à la reproduction. Chaque année, le couple parental a une portée dont les jeunes sont un jour en surnombre par rapport aux ressources disponibles. Et chaque année, une partie non-négligeable de la progéniture disparaîtra des suites de causes diverses. Le domaine vital de la meute ne pouvant subvenir aux besoins d'une population en croissance continuelle, les jeunes survivants sont amenés à quitter le groupe et entament un dangereux périple qui les conduira à s'établir sur leur propre territoire s'ils trouvent un espace favorable, c'est-àdire leur offrant le gîte et le couvert. C'est le phénomène de la dispersion qu'a bien illustré Jean-Michel Bertrand dans son film Marche avec les loups.

Lorsqu'un e partenaire compatible rejoindra un individu cantonné, une nouvelle meute sera créée.

En 1992, un premier couple de loups est observé en France, dans le Mercantour. Dès lors, le suivi de l'espèce s'est mis en place. Au fil des années, le Loup a gagné l'ensemble des Alpes françaises, s'est installé aussi dans le Massif Central et les Pyrénées, ainsi que dans l'Est et du Nord-Est de la France. La dispersion se poursuit :

des observations éparses sont signalées loin de ces zones, jusque dans l'Ouest.

Les données de 2020 montrent ainsi que le Loup se rapproche de la Bretagne : les observations les plus proches se situent à environ 160 km de la limite est de l'Ille-et-Vilaine et à 50 km de la limite sud de la Loire-Atlantique (voir encadré).

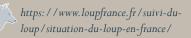
https://www.loupfrance.fr/suivi-duloup/situation-du-loup-en-france/

### Une observation en Vendée en mai

Un piège photo a livré à l'Office Français de la Biodiversité l'image cidessus, datée du 14 mai, qui a permis l'identification d'un loup dans les marais de Jard-Sur-Mer / Talmont-Saint-Hilaire en Vendée.

Cette arrivée dans la région Pays de la Loire a été officialisée le 27 mai par un communiqué de presse de l'OFB et de la préfecture. Ce communiqué rappelle également le statut de protection de l'espèce, et précise que le Loup ne doit pas être considéré comme dangereux pour l'Humain.

La préfecture annonce qu'aucune réunion n'a lieu de se tenir pour l'heure. Les associations restent sur le qui vive. Affaire à suivre.





Une empreinte de grand canidé.



#### Mise en œuvre d'une veille de terrain

La connaissance que nous devons acquérir concerne non seulement la biologie et les comportements de l'espèce, mais également la réalité de terrain. Il est certain que la détection d'un premier individu en dispersion ne sera pas forcément facile. Pourtant nous devons nous y employer. Le meilleur moyen est l'utilisation de pièges photographiques. Aussi avonsnous listé nos adhérents détenteurs de tels appareils et volontaires pour participer au suivi, et mis en place un réseau d'observateurs qui devrait s'étoffer.



Un piège photographique

### Mise en œuvre d'une veille médiatique

La presse s'est déjà fait l'écho d'un certain nombre d'événements qui se sont toujours avérés trompeurs. Si, jusqu'à présent, aucune de ces informations n'a pu être validée, rien ne nous autorise à dire qu'il en sera toujours ainsi.

Nous sommes donc très attentifs à ce qui paraît dans les journaux, les réseaux sociaux et autres médias.





Loups en captivité

## Les actions en cours en faveur du Loup

### Mise au point d'outils de relevé et de communication des observations

Les naturalistes qui se trouveront confrontés à la présence réelle du Loup devront être aptes à effectuer des relevés précis et une communication claire afin que des certitudes puissent être établies. Nous avons donc composé des fiches de relevé qui doivent encore être testées et sans doute peaufinées.



### Information sur les media existants et création de nouveaux outils web

• Le site web du GMB et sa page Facebook sont mis à contribution pour relayer les informations concernant la politique mise en œuvre au regard de l'espèce.

De même nos positions données en réponses aux consultations nationales sont ainsi rendues publiques. • Depuis peu, nous avons la possibilité de communiquer au fil de l'actualité dans le but de permettre à l'opinion publique régionale d'avoir accès à une information sérieuse, vérifiée et suivie. L'outil de cette communication est le site Internet du groupe de travail inter-associatif et la page facebook associée.



www.loup.bzh www.facebook.com/loupbzh

### Les actions à entreprendre en faveur du loup

# Échanger avec toutes les composantes de la société

Il nous faudra engager la discussion avec le monde de l'élevage breton, communiquer sur les mesures de protection des animaux d'élevage qui doivent être mises en œuvre avant toute solution létale. Le rôle des services de l'État est cucial dans ce domaine. Il sera aussi nécessaire de trouver un mode de communication avec les fédérations de chasseurs sur le sujet. C'est pourquoi nous avons sollicité la DREAL (voir p. 3).



hilippe Defer

### Informer sur les moyens de protection des troupeaux

Dans de nombreux pays d'Europe, l'élevage se pratique dans des zones de présence du Loup. Il n'est jamais question de garantir l'absence totale de pertes, mais des moyens de limiter considérablement les problèmes sont mis en œuvre. La gardiennage des animaux d'élevage, l'utilisation de clôtures électrifiées et la mise en place de chiens de protection sont parmi les plus probants. Encore faut-il que leur emploi soit effectif. D'autre part, l'emploi de ces moyens de protection est censé conditionner l'octoi d'aides publiques. Il est nécessaire que cette dimension soit elle aussi effective.

### Élaborer nos propres documents pour communiquer sur le sujet

Des associations nationales françaises ainsi que d'autres pays d'Europe ont élaboré des documents qui ont pour fonction de diffuser l'information vers le grand public ainsi qu'en direction de groupes sociaux plus restreints tels que les éleveurs ovins. Si de façon générale ces documents sont tout à fait utilisables dans notre région, nous aurons à composer nos propres supports de communication.

## Pour conclure provisoirement

L'information du public, formation des naturalistes, la sollicitation des instances adminsitratives et des décideurs doivent être poursuivies. Nous entendons mener ces tâches avec la constance, la rigueur et la



Loup en captivité

### Pour en savoir plus :

Le Plan National d'Action sur le Loup et les activités d'élevage 2018-2023 :

https://www.ecologie.gouv.fr/plan-national-dactions-2018-2023-sur-loup-et-activites-delevage

Le Loup : conservation et protection

https://www.ferus.fr/loup/le-loup-conservation-et-protection

Avis du CNPN sur les tirs de loups

http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/avril-2019-a192.html puis cliquer sur «avis CNPN projet arrêté fixant conditions derogations interdictions de destruction loups et arrete fixant nombre destruction loups du 25 avril 2019»

Supplément spécial de Mammi'Breizh, bulletin semestriel édité par le Groupe Mammalogique Breton, Maison de la Rivière, 29 450 Sizun - 02 98 24 14 00 - contact@gmb.bzh - www.gmb.bzh





- Rédaction : Philippe Defernez - Mise en page : Catherine Caroff -Merci aux relecteurs - ISSN 1765-3398 - Impression : Imprimerie de Bretagne, Morlaix, Juillet 2021.

Groupe Loup Bretagne: www.loup.bzh

